



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2014-2015, tenue le jeudi 16 octobre 2014, à 12 h 30, au Foyer du Studio-Théâtre Alfred-Laliberté, salle J-M400 du **pavillon Judith-Jasmin**.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2014-2015, tenue le 11 septembre 2014
 4. Informations
 5. Perspectives de compressions budgétaires : position syndicale
 6. Front commun des syndicats et des associations étudiantes de l'UQAM : position du SPUQ
 7. Renouvellement des conventions collectives SPUQ-UQAM
 8. Divers
-

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Maryse Gagné Paul Landon
	Danse	
	École de design	Carlo Carbone
	Études littéraires	Sylvain Brehm Marc-André Brouillette Isabelle Miron
	Histoire de l'art Musique École supérieure de théâtre	Eduardo Ralickas Connie Isenberg-Grzeda Peter Batakliiev Dinaïg Stall
Communication	Comm. sociale et publique	Charles Perraton
	École de langues	Agnès Baron Marie-Cécile Guillot
	École des médias	Mouloud Boukala Clovis Gouailler Diane Poitras
Science politique et droit	Science politique	Mark-David Mandel
	Sciences juridiques	
Sciences	Chimie	Livain Breau Daniel Chapdelaine
	Informatique	Alexandre Blondin Massé Mohammed Bouguessa
	Kinanthropologie	
	Mathématiques	Robert Bédard Doris Jeannotte Fabienne Venant
	Sciences biologiques Sciences de la terre et de l'atm.	Wanda Smoragiewicz
Sciences de l'éducation	Didactique	Frédéric Fournier Abdeljalil Métioui
	Didactique des langues	Véronique Fortier
	Éduc. et form. spécialisées	Jean Horvais
	Éducation et pédagogie	André Lemieux Pascal Ndinga Geneviève Taylor
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Hélène Bélanger

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Finance Management et tech. Marketing	Ugo Lachapelle
	Organisation et ress. hum.	Marie-Louise Radanielina Élizabeth Robinot Charles Bénabou Marie-Josée Lorrain Placide Poba-Nzaou
	Sciences comptables Sciences économiques	Marc Chabot Raquel Fonseca Charles Séguin Sylvain Lefèvre
	Stratégie, resp. sociale et environnementale	
Sc. humaines	Géographie	Anne Latendresse Éric Mottet
	Histoire Linguistique	Robert Gagnon Richard Compton Heather Newell
	Philosophie	Jacques Aumètre Dominique Leydet
	Psychologie Sciences des religions Sexologie	Eve Paquette Julie Lavigne Mathieu Philibert
	Sociologie Travail social	Marcos Ancelovici Myriam Dubé

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente 1 ^{er} vice-président 2 ^e vice-président 3 ^e vice-présidente Secrétaire général Trésorier	Michèle Nevert Michel Laporte Pierre Lebus Marie Beaulieu Louis Martin Mario Houde
-----------------	--	---

Représentantes, représentants de faculté

Arts Communication Science politique et droit Sciences Sciences de l'éducation Sciences de la gestion Sciences humaines	Nelson Carey François Bergeron Martin Riopel Francisco Villanueva
---	--

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts		
Communication		
Science politique et droit		
Sciences	Informatique Mathématiques	Jean Privat Matthieu Dufour
Sc. de l'éducation	Didactique des langues Éducation et pédagogie	Mohammad Rahimi Jocelyn Beausoleil Pierre Toussaint
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Jona Jebrak

Marketing	André Richelieu
Sc. comptables	Guy Cucumel
	Robert Robillard
Sc. économiques	Marie Connoly
	Dalibor Stevanovic

Sciences humaines

Jean-Marie Lafortune Conseiller SPUQ

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition d'Ève Paquette, appuyée par Marie-Cécile Guillot, Charles Perraton est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Julie Lavigne, appuyée par Livain Breau, le projet d'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2014-2015, tenue le 11 septembre 2014

La parole est donnée au secrétaire général, Louis Martin, qui signale que la version du procès-verbal qui a été distribuée aux déléguées, délégués n'était pas la version définitive. Il identifie les modifications qui ont été apportées au texte.

En page 3, le département d'attache de la professeure Catherine Gosselin est celui d'Éducation et formation spécialisées. En page 6, point 5, deuxième paragraphe, le mot « suspendant » est remplacé par « menaçant de suspendre ». En page 7, le quatrième attendu de la résolution d'appui au SEUQAM, apparaissant en deux lieux sur la page, est modifié : « a été rompue le 28 août par le Comité de négociation du SEUQAM, notamment considérant » est remplacé par « s'est retrouvée dans un cul-de-sac à la suite de ». En page 8, « un accord de principe » est remplacé par « une ouverture de la part du recteur » et « leur projet » est remplacé par « son projet ». En page 9, « 94% » est remplacé par « 89,2% ». Et en page 12, « 30 janvier 2014 » est remplacé par « 11 septembre 2014 ». Enfin, le nom de la déléguée Hélène Bélanger du département d'Études urbaines et touristiques est ajouté à la liste des présences en page 2.

Sur proposition de Hélène Bélanger, appuyée par Marie-Cécile Guillot, le procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2014-2015 est adopté avec les modifications énumérées.

4. Informations

4.1 *Revendications du SÉTUE*

La présidente, Michèle Nevert, rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil syndical les déléguées et délégués avaient émis le souhait de recevoir des représentants des autres syndicats de l'UQAM qui négocient actuellement avec la direction le renouvellement de leur convention collective, soit le SEUQAM et le SÉTUE. La présidente du SEUQAM, Thérèse Fillion, a dû décliner l'invitation du Comité exécutif pour cause de conflit d'horaire, le SEUQAM étant en séance de négociation au moment de la tenue du Conseil syndical. Deux représentants du SÉTUE ont accepté d'informer le Conseil syndical du développement de leur négociation. Il s'agit du coordonnateur aux déléguées, délégués, Mathieu Melançon, et d'une membre du comité de

négociation, Shanie Morasse. Ceux-ci exposent les cinq revendications prioritaires de leur syndicat : le rehaussement de l'enveloppe d'heures travaillées à 400 000 heures au taux du salaire des étudiants de maîtrise; l'adoption d'une procédure d'attribution des contrats par l'interface SIGA plus transparente pour permettre à l'ensemble des membres d'y avoir accès; l'augmentation du salaire des étudiantes, étudiants de premier cycle; l'obtention d'un délai plus long (passant de 55 à 60 jours) pour tenter une procédure de grief; l'adoption d'une grille de critères destinée à servir de cadre pour la reconnaissance intellectuelle des étudiantes, étudiants qui participent aux travaux de recherche des professeures, professeurs.

4.2 Informations syndicales

La présidente, Michèle Nevert, informe les déléguées, délégués qu'à la suite de la résolution du Conseil syndical contre le transit du pétrole albertain en territoire québécois, des professeures, professeurs arborant les fanions du SPUQ ont participé à la manifestation du 12 octobre contre la reprise des travaux au port de Cacouna.

Elle rappelle la publication du *SPUQ-Info* n° 294, qui donne notamment les plus récentes informations sur le déroulement des négociations des conventions collectives SPUQ-UQAM et contient un dossier sur le sexisme à l'UQAM.

La présidente fait mention du communiqué de la FQPPU dénonçant les compressions budgétaires et le gel des effectifs dans les universités québécoises. Elle rappelle que la FQPPU, dont le président est le professeur Max Roy du département d'Études littéraires de l'UQAM, rassemble les syndicats et associations de professeurs de toutes les universités québécoises à l'exception de l'Université de Montréal et de l'Université Laval.

En plus des concertations régulières avec les représentants professoraux à la Sous-commission des ressources, à la Commission des études et au Conseil d'administration, Michèle Nevert fait état de la reprise des rencontres avec différents groupes de professeures, professeurs organisées par le Comité exécutif. Ces groupes sont composés de directrices, directeurs de département, de directrices, directeurs d'unités de programmes de premier cycle et de cycles supérieurs, de femmes, de nouvelles professeures, nouveaux professeurs. Les vice-doyens aux études seront aussi rencontrés en octobre.

4.3 Moyennes cibles aux cycles supérieurs

Le 1^{er} vice-président, Michel Laporte, rappelle que la moyenne cible est de 12 pour le deuxième cycle et de 4 pour le troisième. À la suite de dépassements récurrents de ces moyennes sur plusieurs années, le SPUQ a déposé un grief en 2012 pour dénoncer ces dépassements et les vices de procédure entourant tout le processus. Au moment de plaider ce grief, la direction a reconnu le dépassement des moyennes cibles et s'est engagée par lettre d'entente à ne plus les dépasser et à faire approuver les moyennes cibles, programme par programme, par la Commission des études. Il s'avère toutefois que les moyennes cibles aux cycles supérieurs sont toujours largement dépassées sans approbation de la Commission des études, ce qui permet à l'UQAM de générer des profits de l'ordre de 5 à 6 M\$ par année. Face à cet état de fait, le SPUQ a déposé un autre grief qui sera plaidé en décembre 2014.

4.4 Projet de loi n° 15

Le deuxième vice-président, Pierre Lebus, informe le Conseil syndical qu'un nouveau projet de loi visant à contrôler la taille de la fonction publique sera soumis à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi a pour but de tracer un portrait très précis du nombre de personnes travaillant pour la fonction publique, tous secteurs confondus, incluant les établissements du réseau de l'Université du Québec. Les universités à chartre ne sont pas ciblées par ce projet de loi. La présidente de l'Université du Québec a immédiatement dénoncé cette iniquité et a demandé que les universités du réseau de l'UQ ne soient pas visées par le projet de loi. Si le projet de loi actuel était adopté, il aurait pour effet de geler les effectifs de l'UQAM. Ainsi, le plancher d'emploi

de notre convention collective ne serait plus négocié avec la direction de l'UQAM, mais directement avec le gouvernement du Québec.

5. Perspectives de compressions budgétaires : position syndicale

La présidente, Michèle Nevert, fait part au Conseil syndical qu'une directive demandant aux unités de réduire leur budget de fonctionnement de 5 % aurait été émise par la direction de l'UQAM. À la suite d'une demande des représentants professoraux siégeant au Conseil d'administration, la direction a nié la rumeur, alléguant qu'elle émanait de l'Université de Montréal. Toutefois, les doyennes et doyens de faculté ont déjà été interpellés personnellement pour qu'elles, ils suggèrent des moyens d'atteindre des cibles de compression. Par ailleurs, plusieurs facultés ont déjà amorcé des consultations auprès des unités pour identifier quels seraient les éléments budgétaires susceptibles d'être réduits, repoussés à plus tard, voire abolis. Dans certains secteurs, des coupes auraient déjà été effectuées. Cette grande confusion génère de l'anxiété dans la communauté. L'information disponible sur les coupes budgétaires étant diffusée par les médias, la première des choses serait que le recteur s'exprime sur ce sujet. Le corps professoral sera bienvenu de rappeler à la direction qu'un certain nombre de mesures peuvent être mises en œuvre avant de couper dans les unités académiques, comme l'arrêt de l'engagement de personnel administratif et de direction (une augmentation de 4 M\$, soit 10 % de ce poste budgétaire en 2013-2014), l'abolition de transfert du fond de fonctionnement vers le fond d'immobilisation qui crée un déficit annuel de l'ordre de 20 M\$, l'arrêt des déménagements des unités qui coûtent des sommes astronomiques et ainsi de suite. Enfin, la suggestion faite aux unités de déterminer elles-mêmes les coupes à effectuer tend à favoriser le retardement du processus d'embauche des nouvelles professeuses, nouveaux professeurs. Dans le contexte de l'adoption imminente d'une loi contrôlant la taille de la fonction publique, ce report peut avoir des effets sur nos conditions de travail : moins de professeuses, professeurs, c'est une charge de travail plus grande pour chacun. Il est donc impératif de poursuivre le processus normal d'embauche afin de pourvoir aux 80 postes toujours vacants.

Le secrétaire général, Louis Martin, explique que le projet de résolution glissé au dossier des déléguées, délégués a été adopté par le Conseil exécutif lors de sa réunion du 7 octobre. À la suite de la publication dans les médias d'éléments d'information nouveaux, le Comité exécutif propose de modifier le premier attendu et d'ajouter un élément à la résolution.

Le projet de résolution proposé par le Comité exécutif se lit donc comme suit :

PERSPECTIVES DE COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES : POSITION SYNDICALE

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU la politique d'austérité du gouvernement du Québec qui exige des universités québécoises un « effort budgétaire » de 172 M\$, tel que communiqué par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science le 3 septembre 2014, et un « effort supplémentaire » d'un minimum de 25 M\$ évoqué par le ministre lors d'une rencontre avec les recteurs d'université le 3 octobre 2014;
- ATTENDU l'annonce faite par la direction de l'UQAM, le 9 septembre 2014, d'une période d'austérité marquée par « *une compression additionnelle de 6 M\$ pour 2014-2015, se traduisant par une compression potentielle de l'ordre de 22 M\$ dès 2015-2016* »;
- ATTENDU la formation par la direction de l'UQAM d'un groupe de travail ayant notamment pour buts « *l'élaboration d'une proposition*

de réaménagement organisationnel» et « l'élaboration d'un nouveau modèle d'allocation des ressources »;

ATTENDU les consultations auprès des doyennes et doyens de faculté visant à identifier des moyens pour atteindre les cibles de compression;

ATTENDU l'importance des activités académiques (enseignement et recherche-crédation) dans la réalisation de la mission universitaire et le faible niveau actuel des ressources allouées aux unités académiques pour les réaliser;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à la direction de l'Université de dénoncer, de concert avec la communauté universitaire, la politique d'austérité du gouvernement du Québec qui a pour conséquence de compromettre la mission des institutions chargées de fournir les services publics à la population du Québec;

EXIGE que la direction de l'Université fasse les représentations nécessaires pour rappeler au gouvernement du Québec la nécessité d'un financement adéquat pour que l'UQAM remplisse son rôle d'université publique, laïque, francophone, populaire et démocratique à Montréal;

DÉNONCE la création et le mandat d'un groupe de travail à la recherche de cibles de compression;

RÉCLAME que le recteur s'adresse publiquement à la communauté uqamienne pour faire le point sur la situation;

DEMANDE aux directrices, directeurs de département, aux directrices, directeurs de programmes, aux assemblées départementales, aux comités de programmes et aux membres professoraux des instances de ne prendre aucune décision liée à des compressions budgétaires à incidence académique ou touchant les conditions de travail.

AMENDEMENT

Sur proposition de Robert Bédard, appuyée par Marie-Cécile Guillot, il est suggéré de remplacer « de ne prendre aucune décision liée à des compressions budgétaires » par « de refuser toute compression budgétaire ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT

Sur proposition de Marc-André Brouillette, appuyée par Sylvain Brehm, il est suggéré de remplacer « compromettre » par « mettre en échec ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14CS664 PERSPECTIVES DE COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES : POSITION SYNDICALE

ATTENDU la politique d'austérité du gouvernement du Québec qui exige des universités québécoises un « effort budgétaire » de 172 M\$, tel que communiqué par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science le 3 septembre 2014, et un « effort supplémentaire » d'un minimum de 25 M\$ évoqué par le ministre lors d'une rencontre avec les recteurs d'université le 3 octobre 2014;

- ATTENDU l'annonce faite par la direction de l'UQAM, le 9 septembre 2014, d'une période d'austérité marquée par « *une compression additionnelle de 6 M\$ pour 2014-2015, se traduisant par une compression potentielle de l'ordre de 22 M\$ dès 2015-2016* »;
- ATTENDU la formation par la direction de l'UQAM d'un groupe de travail ayant notamment pour buts « *l'élaboration d'une proposition de réaménagement organisationnel* » et « *l'élaboration d'un nouveau modèle d'allocation des ressources* »;
- ATTENDU les consultations auprès des doyennes et doyens de faculté visant à identifier des moyens pour atteindre les cibles de compression;
- ATTENDU l'importance des activités académiques (enseignement et recherche-crédation) dans la réalisation de la mission universitaire et le faible niveau actuel des ressources allouées aux unités académiques pour les réaliser;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DEMANDE à la direction de l'Université de dénoncer, de concert avec la communauté universitaire, la politique d'austérité du gouvernement du Québec qui a pour conséquence de mettre en échec la mission des institutions chargées de fournir les services publics à la population du Québec;
- EXIGE que la direction de l'Université fasse les représentations nécessaires pour rappeler au gouvernement du Québec la nécessité d'un financement adéquat pour que l'UQAM remplisse son rôle d'université publique, laïque, francophone, populaire et démocratique à Montréal;
- DÉNONCE la création et le mandat d'un groupe de travail à la recherche de cibles de compression;
- RÉCLAME que le recteur s'adresse publiquement à la communauté uqamienne pour faire le point sur la situation;
- DEMANDE aux directrices, directeurs de département, aux directrices, directeurs de programmes, aux assemblées départementales, aux comités de programmes et aux membres professoraux des instances de refuser toute compression budgétaire à incidence académique ou touchant les conditions de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. État des négociations des autres syndicats de l'UQAM

La troisième vice-présidente, Marie Beaulieu, fait état de l'évolution des discussions au sein des dernières réunions du collectif « Inter-Inter » qui rassemblent des représentants des différents syndicats de l'UQAM (SÉTUE, SCCUQ, SEUQAM et SPUQ) et des associations étudiantes facultaires.

Mandatés par leurs assemblées générales respectives, les représentants étudiants ont entrepris de favoriser la création d'un front commun pour dénoncer les mesures d'austérité, la marchandisation du savoir et le modèle de gestion managérial imposés à l'UQAM et aux autres universités québécoises. La première étape de cette coalition fut la rédaction d'un projet de déclaration commune. Puisque l'austérité touche toutes les universités et institutions d'enseignement supérieur du Québec, il nous est apparu nécessaire d'ouvrir cette démarche afin d'interpeler les étudiants, enseignants, employés et professeurs des autres universités et établissements d'enseignement supérieur du Québec.

Marie Beaulieu lit le projet de déclaration commune et accueille les commentaires des déléguées et délégués.

FRONT COMMUN DES SYNDICATS ET DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UQAM : POSITION DU SPUQ

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la demande des associations étudiantes de l'UQAM de développer un front commun avec les syndicats de l'UQAM (SeTUE, SEUQAM, SCCUQ, SPUQ) pour contrer les mesures d'austérité, la marchandisation du savoir et le modèle de gestion managérial imposés à l'UQAM et aux autres universités québécoises;
- ATTENDU l'importance des sujets abordés par le collectif en lien avec la vie universitaire de tous les partenaires concernés;
- ATTENDU la démarche de coalition qui désire mettre en œuvre un plan d'action pour sensibiliser la population;
- ATTENDU que le Conseil syndical s'est déjà prononcé par voie de résolutions dénonçant chacun des aspects visés par la coalition;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- APPUIE le projet de déclaration commune contre les mesures d'austérité, la marchandisation du savoir et le modèle de gestion managérial imposés à l'UQAM et aux autres universités du Québec;
- DEMANDE au SPUQ de faire front commun avec les partenaires des milieux éducatifs et sociaux pour dénoncer les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement appliquées avec complaisance par les directions universitaires, et pour réclamer un financement public accru de l'enseignement supérieur.

AMENDEMENT

Sur proposition de Dinaïg Stall appuyé par Diane Poitras, il est suggéré d'ajouter « et d'ores et déjà » avant « appliquées ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14CS665 FRONT COMMUN DES SYNDICATS ET DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UQAM : POSITION DU SPUQ

- ATTENDU la demande des associations étudiantes de l'UQAM de développer un front commun avec les syndicats de l'UQAM (SeTUE, SEUQAM, SCCUQ, SPUQ) pour contrer les mesures d'austérité, la marchandisation du savoir et le modèle de gestion managérial imposés à l'UQAM et aux autres universités québécoises;
- ATTENDU l'importance des sujets abordés par le collectif en lien avec la vie universitaire de tous les partenaires concernés;
- ATTENDU la démarche de coalition qui désire mettre en œuvre un plan d'action pour sensibiliser la population;
- ATTENDU que le Conseil syndical s'est déjà prononcé par voie de résolutions dénonçant chacun des aspects visés par la coalition;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- APPUIE le projet de déclaration commune contre les mesures d'austérité, la marchandisation du savoir et le modèle de gestion managérial imposés à l'UQAM et aux autres universités du Québec;

DEMANDE au SPUQ de faire front commun avec les partenaires des milieux éducatifs et sociaux pour dénoncer les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement et d'ores et déjà appliquées avec complaisance par les directions universitaires, et pour réclamer un financement public accru de l'enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Renouvellement des conventions collectives

Le deuxième vice-président, Pierre Lebuis, fait état du déroulement des négociations en vue du renouvellement des conventions collectives SPUQ-UQAM. Aucune réunion n'a été tenue à la suite de la publication du *SPUQ-Info* n° 294. Il rappelle donc les grandes lignes du texte récemment publié. À la table de négociation des professeurs, la direction s'est engagée à présenter des textes lors des prochaines réunions. Toutefois, des développements imprévus concernant la convention des maitres de langues sont survenus. En effet, la partie patronale a convoquée une rencontre informelle du comité de négociation des maitres de langue avec le vice-recteur à la Vie universitaire, Marc Turgeon, le vice-recteur à la Vie académique, René Côté, la directrice du Service du personnel enseignant, Josée Dumoulin, et la directrice du Service des relations professionnelles, Martine Sauvé, qui devrait se tenir pendant la semaine du 20 octobre. Cette réunion est destinée à discuter la demande de transformer à terme le statut de maitre de langue en celui de professeurs, professeurs.

La présidente Michèle Nevert propose l'adoption d'une résolution en appui aux revendications des maitres de langue.

14CS666 APPUI AUX REVENDICATIONS DES MAITRES DE LANGUE

Sur proposition de Véronique Fortier, appuyée par Frédéric Fournier,

ATTENDU le projet de l'École de langue de développer des programmes de baccalauréat et de cycles supérieurs;

ATTENDU la demande de transformation du statut de maitre en celui de professeure, professeur;

ATTENDU le projet de convention collective adopté par l'Assemblée générale des maitres de langue;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

APPUIE la demande de l'École de langue de se développer au même titre que les autres unités de l'UQAM;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Aucune information supplémentaire.

Levée de la réunion à 14 h 51.

La présidente

Le secrétaire général,

Michèle Nevert

Louis Martin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 16 octobre 2014)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2014-2015, tenue le 11 septembre 2014
3. Communiqué de la FQPPU du 15 octobre 2014 : « Compressions budgétaires et gel des effectifs dans les universités : un désastre annoncé! »
4. SPUQ, projet de résolution : « Perspective de compressions budgétaires : Position syndicale »
5. Inter-Inter, projet de déclaration : « À nous l'UQAM! »
6. SPUQ, projet de résolution : « Front commun des syndicats et des associations étudiantes de l'UQAM : Position du SPUQ »